

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

février 2022

Étang de Pirot : Les travaux de réfection commencent



Les trois arches de l'évacuateur vue depuis la retenue

Vue du chenal de restitution partie supérieure

Les travaux de rénovation de l'étang de Pirot se poursuivent, après des travaux d'étanchéité en 1999, c'est au tour de l'évacuateur de crue qui doit être repensé. 850 000 euros, financé dans le cadre du plan de relance, sont investis pour la sécurité.

La première tranche de travaux se déroulera jusqu'au 15 avril. Elle doit permettre l'installation d'un pare embâcles, le redimensionnement de l'évacuateur de crue et ainsi que du passage sous la route communale. **La route d'Isle et Bardais à Cérilly sera fermée du 15 mars au 15 avril. Il y aura des déviations mises en place. Des perturbations sont d'ores et déjà à prévoir.**

Le sentier qui fait le tour de l'étang de Pirot risque également d'être coupé temporairement sur une partie.

Un sous-dimensionnement des équipements de régulation du niveau de l'eau

Ces travaux sont rendus nécessaires après une étude de danger qui a conduit à un sous-dimensionnement des équipements de régulation du niveau de l'eau.

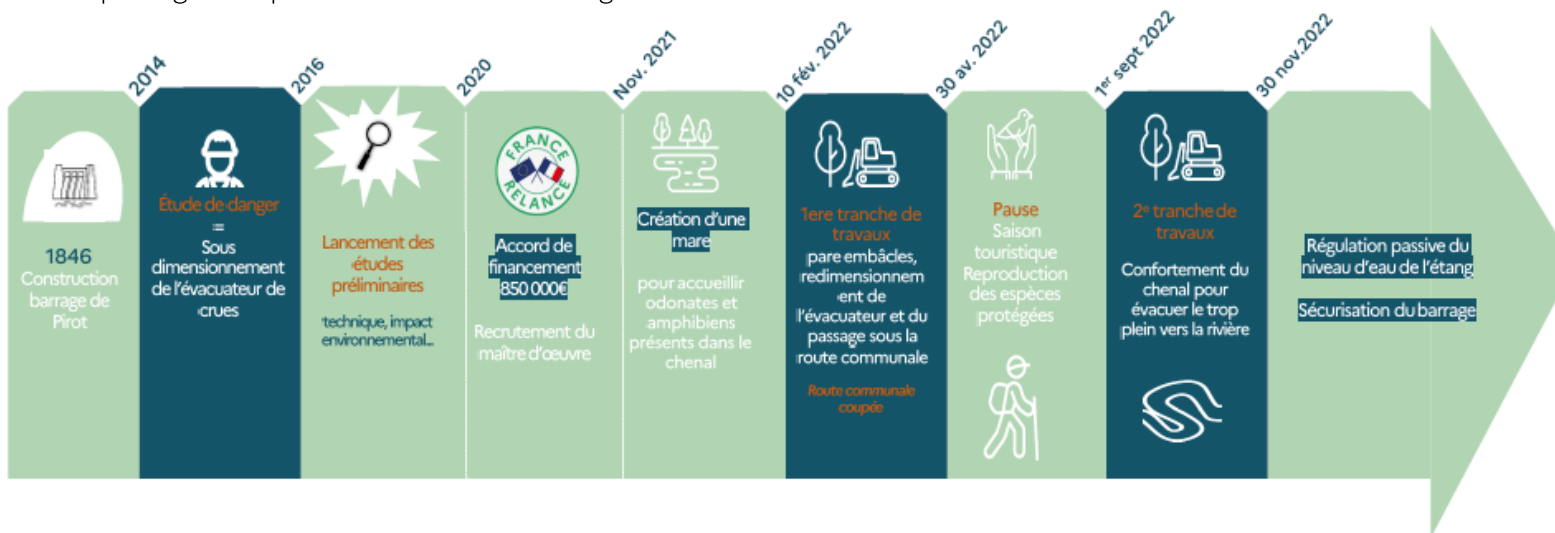
Ils permettront à l'avenir

- Le maintien d'un niveau d'eau stable dans la retenue (arrêt de la gestion avec deux niveaux d'eau distincts entre hiver et été pour anticiper les crues potentielles), favorables à la biodiversité aquatique (notamment reproduction des poissons) et à l'aspect paysager (niveau d'eau stable dans la retenue toute l'année)
- De disposer d'un évacuateur de crue fonctionnel et dimensionné pour absorber une crue sans risque.

Une attention particulière a été portée à la préservation de l'aspect patrimoniale de l'ouvrage (ouvrage maçonné avec trois arches). Cet élément qui participe à l'identité de Pirot sera conservé.

Des travaux en deux étapes pour respecter la biodiversité et permettre l'accès du public durant l'été

Ces travaux vont se dérouler en deux tranches de février à Avril puis du 1^{er} sept au 30 novembre. Une pause est prévue entre mai et début septembre pour respecter les périodes de reproduction des espèces protégées et permettre l'accès à l'étang durant l'été.

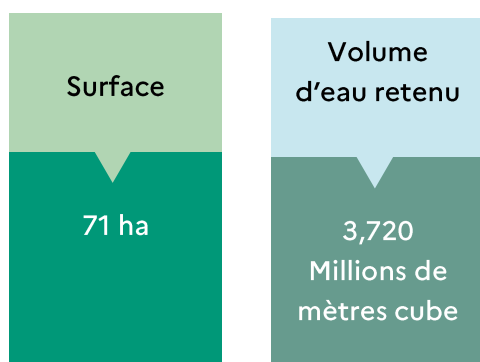


Le saviez-vous ?

Le barrage de Pirot est classé B. C'est-à-dire que sa hauteur dépasse les 10 mètres au dessus du terrain naturel. Son impact sur la sécurité impose un rapport d'auscultation tous les 5 ans et une visite de surveillance tous les 3 ans. Le barrage de l'étang de Pirot est le plus important barrage en forêt publique. Il a pour vocation principale la formation d'un plan d'eau de loisir et permet à une biodiversité spécifique de s'épanouir (cistude d'Europe, loutre, fluteur nageant...). L'étang de Pirot fait partie du site Natura 2000 Forêt de Tronçais. Le barrage de Pirot a été réalisé en 1844-1846 pour permettre l'alimentation du canal de Berry pendant les périodes de sécheresse.

Depuis la désaffectation du canal en 1957, le barrage, propriété de l'Etat, est exploité par l'ONF.

Le barrage en chiffres



Contact ONF

Marjorie Guillon

Tél : 06 10 63 80 83 Mél : marjorie.guillon@onf.fr